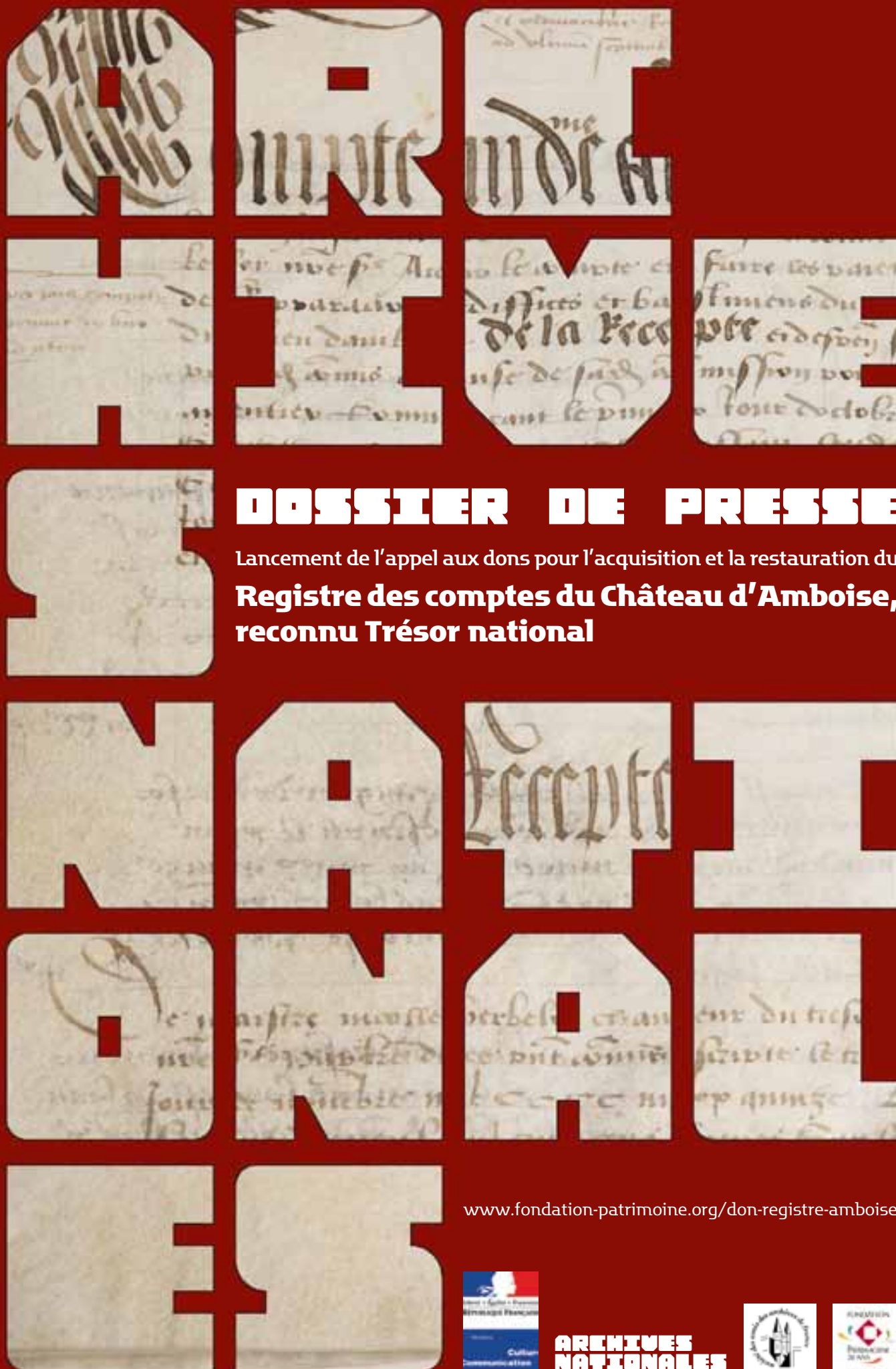




DOSSIER DE PRESSE

Lancement de l'appel aux dons pour l'acquisition et la restauration du
Registre des comptes du Château d'Amboise,
reconnu Trésor national

www.fondation-patrimoine.org/don-registre-amboise



**ARCHIVES
NATIONALES**



SOMMAIRE

Communiqué de presse.....	p. 3
Présentation du Registre des comptes du Château d'Amboise.....	p. 6
Projet de traitement et de restauration.....	p. 8
Focus sur quelques feuillets.....	p. 9
La sauvegarde des Trésors nationaux grâce au mécénat.....	p. 10
L'appel au mécénat populaire sous l'égide de la Fondation du patrimoine.....	p. 11
Présentation des différents partenaires de l'opération.....	p. 12

APPEL AUX DONS POUR L'ACQUISITION ET LA RESTAURATION DU REGISTRE DES COMPTES DU CHÂTEAU D'AMBOISE

www.fondation-patrimoine.org/don-registre-amboise



CONTACTS PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE
Chef de service presse & internet
Laurence Lévy
Téléphone
01 53 67 76 05
Mail
laurence.levy@fondation-patrimoine.org
Adresse
23-25, rue Charles Fourier
75013 Paris
Site
www.fondation-patrimoine.org

ARCHIVES NATIONALES
Chargé de la communication externe
Laurent Evrard
Téléphones
01 75 47 23 89 | 06 72 98 11 55
Mail
laurent.evrard@culture.gouv.fr
Adresse
59, rue Guynemer | 90001
93383 Pierrefitte-sur-Seine
Site
www.archives-nationales.culture.gouv.fr

Registre des comptes du château d'Amboise
© Archives nationales/M. Paturange-Satheby's avec l'aimable autorisation de la Famille de France

Sous l'égide de la Fondation du patrimoine, le Service interministériel des Archives de France et la Société des Amis des Archives de France lancent une vaste campagne d'appel aux dons afin d'acquérir puis de restaurer le Registre des comptes du château d'Amboise au profit des Archives nationales.

Ce manuscrit, tenu pendant l'édification du château, entre 1495 et 1496, présente un intérêt historique majeur. À ce titre, il a été reconnu « Trésor national » en juin 2015 sur décision de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication. Actuellement propriété de la Famille de France, il provient des biens de la succession de feu le comte de Paris et sera acquis de gré à gré en mai 2016. Son acquisition par l'État représente un enrichissement patrimonial sans précédent qui ne saurait se réaliser sans la générosité des entreprises comme des particuliers.

L'opération d'acquisition et de restauration s'élève à près de 100 000 € et permettra à l'unique témoin de l'un des plus grands chantiers de construction de la Renaissance d'entrer dans les collections des Archives nationales afin d'être accessible à un large public.

La Fondation du patrimoine collectera les dons en deux temps :

- jusqu'au 11 mars 2016 pour l'acquisition du manuscrit ;
- puis jusqu'au second semestre 2016, date qui correspondra à l'achèvement de la restauration du manuscrit.

RÉDUCTIONS FISCALES

Les dons effectués à la Fondation du patrimoine en vue de son acquisition et de sa restauration sont déductibles :

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt) ;
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt) ;
- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Par ailleurs, le financement par une entreprise de l'acquisition d'un « Trésor national » au profit d'une collection publique ouvre droit à une **réduction d'impôt égale à 90%** du montant du versement effectué, dans la limite de 50% de l'impôt sur les sociétés dû (exemple : un don de 1000 € = 900 € d'économie d'impôt), en plus d'importantes contreparties en communication.

LE REGISTRE DES COMPTES DU CHÂTEAU D'AMBOISE

Épais registre de près de 300 feuillets de parchemin conservé dans sa reliure en basane sur ais de bois, ce magnifique manuscrit, tenu à la demande de Charles VIII par Alexandre Blandin, « commis au paiement des édifices », livre un bilan comptable des recettes affectées aux travaux et des dépenses effectuées, réparties par corps de métiers (charpentiers, sculpteurs, « imaigiers »...), pour les années 1495-1496, deux ans avant la disparition du jeune roi, mort après avoir heurté un linteau de porte de son palais en construction.

Ce manuscrit remarquable offre une description détaillée de la nature et des coûts de matériaux nécessaires à la construction et la décoration de la résidence royale. Au fil des pages est révélée l'identité de plus de 700 artisans ayant travaillé à l'édification de ce joyau de l'architecture de la première Renaissance.

Le Registre des comptes du Château d'Amboise devrait rejoindre à l'automne 2016 les Archives nationales, qui en assureront la conservation, la restauration et la valorisation. Ce document capital pour l'histoire de France est destiné à la prestigieuse série des Monuments historiques, conservée au cœur même des Grands Dépôts (site de Paris). Édifiés autour de l'hôtel de Soubise sous Louis-Philippe et Napoléon III pour répondre à l'accroissement des fonds d'archives, les Grands dépôts mettent en scène de manière spectaculaire les documents de l'histoire de France dont les plus anciens remontent aux Mérovingiens. Ce registre sera ainsi réuni à un compte d'ameublement du château d'Amboise datant des années 1493-1496, afin de reconstituer l'agencement et la décoration du Château Royal d'Amboise à son âge d'or.

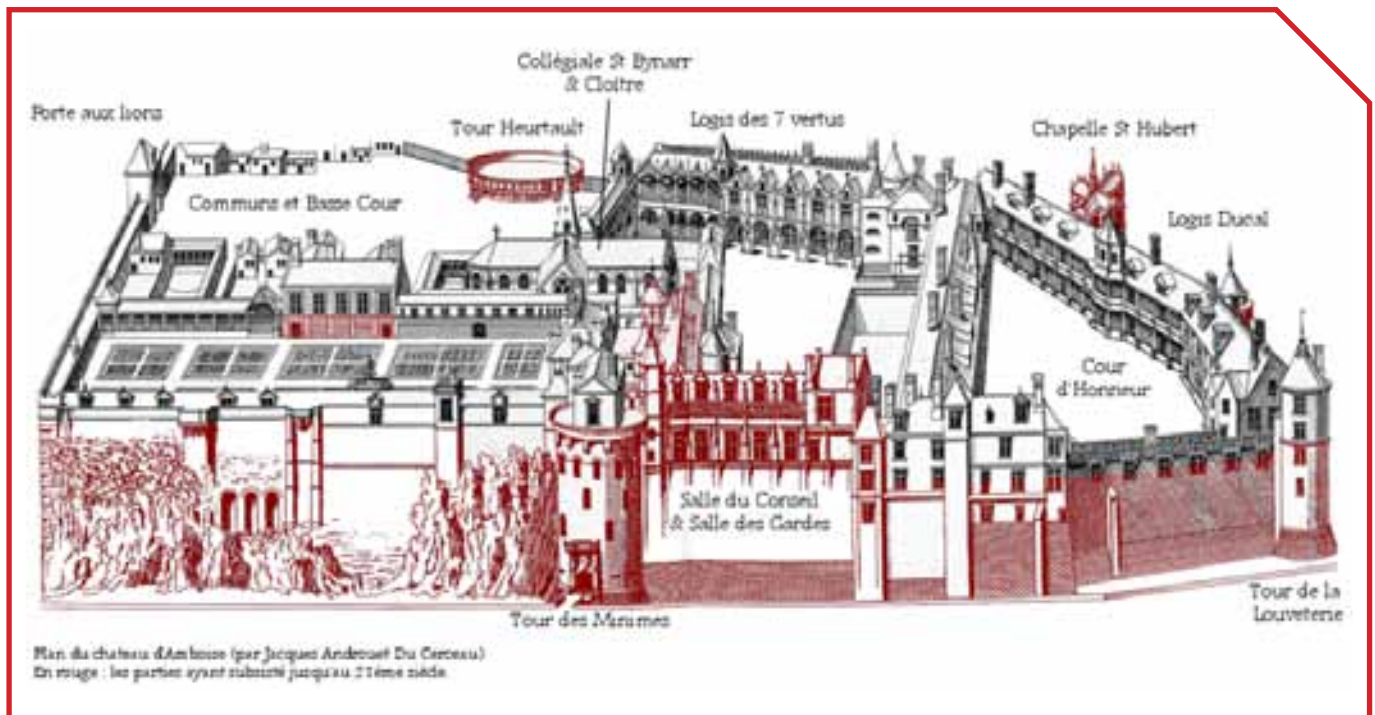
CONTREPARTIES EN FAVEUR DES DONATEURS

Au-delà des avantages fiscaux mentionnés ci-dessus, les donateurs auront droit aux contreparties suivantes :

- ▶ de 5 à 100 € : titre de **Donateur**, nom inscrit sur le « Livre des Donateurs » réalisé à l'issue de la souscription, invitation au musée des Archives nationales lors de l'exposition du Registre d'Amboise ;
- ▶ de 100 € à 300 € : titre d'**Ami des Archives de France** pendant un an, tirage photographique numéroté d'une page du Registre d'Amboise, catalogue consacré aux collections des Archives nationales, et contreparties précédentes ;
- ▶ au-delà de 300 € : titre de **Bienfaiteur**, invitation à la cérémonie d'entrée aux Archives nationales du Registre d'Amboise, et contreparties précédentes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET POUR FAIRE UN DON

Rendez-vous à l'adresse suivante : www.fondation-patrimoine.org/don-registre-amboise



PRÉSENTATION DU REGISTRE DES COMPTES DU CHÂTEAU D'AMBOISE

À l'aube de la Renaissance, la puissante forteresse médiévale d'Amboise cède la place à une majestueuse résidence royale qui domine la Loire depuis maintenant plus de cinq siècles. Comme s'en émerveillait Philippe de Commines dans ses *Mémoires*, Charles VIII «**avait entrepris la construction du plus grand édifice que jamais roi depuis cent ans n'ait commencé, tant dans le château que dans la ville ; et l'on peut le voir en regardant les tours par lesquelles on monte à cheval [...] il avait réuni toutes les belles choses dont on lui faisait fête, en quelque pays qu'elles eussent été vues, fût-ce en France, en Italie ou en Flandres**».

Un seul témoin subsiste de ce chantier hors du commun : le **Registre des comptes du château d'Amboise**, qualifié de **Trésor national en juin 2015 sur décision de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication**. Sauvé de la tourmente révolutionnaire par un chanoine de la collégiale Saint-Florentin d'Amboise, Quirix de Coulaine, avant de passer dans les collections de feu le comte de Paris, ce manuscrit représente un **témoignage exceptionnel sur l'histoire de l'art et de l'architecture à l'aube de la Renaissance**.

Pour contribuer à l'acquisition et la restauration de ce registre, **une souscription publique** est lancée par le Service interministériel des Archives de France, la Société des Amis des Archives de France et la Fondation du patrimoine :

fondation-patrimoine.org/don-registre-amboise

Le maintien de ce manuscrit sur le territoire national constitue un enjeu capital et son acquisition par l'État représente un enrichissement patrimonial sans précédent qui ne saurait se réaliser sans la générosité des entreprises comme des particuliers.



DE L'IMPOSANTE FORTERESSE MÉDIÉVALE AU « SOMPTUEUX CHÂTEAU » DE FRANÇOIS 1^{er}

Confisqué par la Couronne en 1434, le château d'Amboise a été le **théâtre de nombreux événements marquants de la première Renaissance française** : création de l'Ordre de Saint-Michel en 1469, venue de Léonard de Vinci en 1516, baptême du dauphin et mariage de Laurent de Médicis en 1518, passage de Charles Quint en 1539... jusqu'à la Conjuration et les édits d'Amboise, marquants le début des Guerres de Religion.

Cette redoutable forteresse, construite au XII^e siècle, voit son enceinte renforcée par Charles VII puis Louis XI. Ce dernier ajoute des galeries au donjon organisé autour d'une cour triangulaire à l'ouest du plateau. Charles VIII fait édifier **la chapelle Saint-Hubert** prolongée au sud par le **logis de la Reine**, dit des Sept Vertus. Le logis du Roi fait face, côté nord. Ces logis sont desservis par deux immenses tours cavalières – **Heurtault et des Minimes** – permettant un accès facile aux chevaux et aux attelages depuis la Loire.

Charles VIII puis ses successeurs Louis XII, François 1^{er} et Henri II font de ce château **un véritable palais de la Renaissance, rassemblant les activités politiques, économiques et artistiques du royaume**. En l'absence du couple royal, le château accueille le **«jardin d'enfance» des rois de France** : Charles VIII, François 1^{er}, sa sœur Marguerite d'Angoulême, les enfants d'Henri II et de Catherine de Médicis y ont été élevés.

LE REGISTRE DES COMPTES DU CHÂTEAU D'AMBOISE, UN TRÉSOR DU PATRIMOINE ÉCRIT

Épais registre de presque 300 feuillets de parchemin conservé dans sa reliure en basane sur ais de bois, ce magnifique manuscrit nous livre un **bilan comptable des recettes affectées par Charles VIII à la construction de son château et des dépenses effectuées**, réparties par grands corps de métiers, d'octobre 1495 à septembre 1496, deux années avant la disparition du jeune roi après avoir heurté un linteau de porte.

Quatrième compte tenu par Alexandre Blandin, receveur d'Amboise, « commis au paiement des ediffices », ce registre s'ouvre sur une copie d'**une lettre patente de Charles VIII instituant Raymond de Dezest**, bailli d'Amboise, conseiller et trésorier de France, **comme maître d'ouvrage par délégation royale**. À ce titre, il reçoit l'entière gestion du chantier pour lequel il signe les « simples quittances » au nom du roi.

Hormis quelques fragments sauvegardés dans les services publics d'archives, ce manuscrit représente **l'unique compte restant en mains privées relatif à la construction du château d'Amboise**. Il est **complémentaire d'un autre registre conservé aux Archives nationales concernant l'ameublement du château de 1493 à 1496**. Il est donc essentiel de pouvoir réunir ces deux registres afin de reconstituer l'ensemble des travaux réalisés par Charles VIII à Amboise.

AU CŒUR DU CHANTIER DU CHÂTEAU D'AMBOISE, GRAND PROJET DE CHARLES VIII

Le contenu de ce registre est exceptionnel à plus d'un titre. En effet, ce document nous décrit par le menu **la nature et les coûts de matériaux nécessaires à la construction et à la décoration de la résidence royale** – en partie détruite puis reconstruite après la Révolution –, notamment concernant la tour des Minimes ou encore la chapelle Saint-Hubert, où repose encore aujourd'hui Léonard de Vinci.

Par ailleurs, **son extraordinaire intérêt réside également dans l'anonymat qu'il lève sur l'identité des artisans** (peintres, tapissiers, sculpteurs, « imaigniers »...) **qui ont travaillé à l'édification de ce joyau de la première Renaissance française**. Parmi eux, les maîtres-maçons **Colin Byart, Guillaume Senault et Louis Amangeart** travaillant de concert avec de célèbres artistes flamands et italiens comme **Guido Mazzoni**, dit **Il Paganino**, ainsi que près de 700 ouvriers.

Enfin, ce compte nous offre de larges perspectives d'études économiques. En effet, la liste des recettes affectées à ces grands travaux laisse notamment aux historiens la possibilité de mesurer le poids d'une telle dépense sur les revenus de la monarchie. Au total, **43 943 livres tournois** (soit plus de 80 kg d'or fin) ont été rassemblées pendant l'année 1495-1496 pour financer la construction du château d'Amboise.



Une année de chantier royal en quelques chiffres

- > 250 kg de cordes
- > 8 140 pointes de marteaux en fer
- > 15 500 tuiles
- > 42 200 kg de plomb
- > 268 750 briques de toutes tailles
- > 1 400 000 litres de chaux
- > 1 500 000 kg de quartiers de tuffeau

PROJET DE TRAITEMENT ET DE RESTAURATION

CORPS D'OUVRAGE

› **dépose de la couture, élimination de l'apprêt et séparation des feuillets** (conservation des éléments déposés pour une mise en boîte dans le conditionnement de conservation qui sera réalisé par les ateliers de restauration des Archives nationales) ;

› **dépose des gardes en parchemin** (éléments conservés pour une mise en boîte dans le conditionnement de conservation qui sera réalisé par les ateliers de restauration des Archives nationales) ;

› **nettoyage à sec de l'ensemble des feuillets** (gommes diverses, fibres de verre et scalpels) ;

› **mise à plat d'environ 20 feuillets** présentant des tensions importantes consécutives à des humidifications non contrôlées (humidification en chambre humide à 92 % HR pendant un minimum de 24 heures, mise à plat sur table aspirante et stabilisation sous presse entre feutres de laines pour une durée minimale de 4 mois) ;

› **consolidation des déchirures marginales et des fonds de cahiers** lorsque nécessaire, comblement des lacunes (papiers japonais en fibres de kozo de divers grammages et colle d'esturgeon) ;

› **mise aux tons des zones consolidées ou comblées** (aquarelle Winsor&Newton).



COUVRURE

› **nettoyage à sec** (gommes variées) ;

› **dépose mécanique de la reliure après séparation des éléments de couture et de renforts** (conservation future dans la boîte de conservation réalisée par les ateliers des Archives nationales) ;

› **consolidation des éléments de couverture afin de stabiliser l'ensemble** (papiers japonais en fibres de kozo de divers grammages, Tyvek[®] et hydroxypropylcellulose en solution alcoolique ou mélange de colle d'amidon de blé et d'Evacon-R[®]) ;

› **consolidation des abrasions au niveau des coiffes et des supports de nerfs** (hydroxypropylcellulose en solution alcoolique).



RELIURE DE CONSERVATION

› **réalisation d'une reliure de conservation du type «Robert Espinoza»** en suivant les prescriptions de la fiche technique réalisée par l'atelier de restauration des Archives nationales. Le corps d'ouvrage sera cousu sur 5 doubles supports de cuir alun ;

› **pour un souci d'intégration esthétique au sein des collections, il sera apporté une légère teinture du cuir alun** (teinture Sthal[®] en solution alcoolique) **et le remplacement du parchemin de couverture des plats par un complexe teinté** (matériaux composite réalisé en Tyvek[®] et papier japonais en fibre de kozo de 32 g/m² assemblé par collage à l'aide d'adhésif acrylique Lascaux 498hv[®], teinture acrylique Golden[®] liée à l'adhésif).



FOCUS SUR QUELQUES FEUILLETS...

VISUELS DISPONIBLES POUR LA PRESSE

Les visuels de ce dossier peuvent être utilisés gracieusement uniquement dans le cadre de la promotion de l'opération de mécénat.

Merci de mentionner le crédit photographique « **Arch. nat. / Marc Paturange – Sotheby's avec l'aimable autorisation de la Famille de France** ».



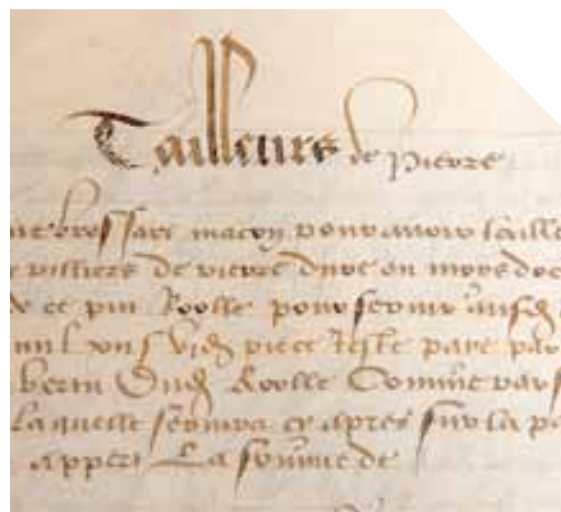
« Autre recepte »



« Despense de ce present compte »



Paiement de journées de travail



« Tailleurs de pierre »



LA SAUVEGARDE DES TRÉSORS NATIONAUX GRÂCE AU MÉCÉNAT

LES TRÉSORS NATIONAUX

Le droit français reconnaît, sous la qualification de **Trésors nationaux**, des biens culturels dont l'importance patrimoniale justifie un statut et une protection particuliers.

Ainsi les œuvres qui ont fait l'objet d'un **refus d'autorisation de leur exportation, en raison de leur intérêt majeur pour le patrimoine national au point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie**, sont notamment considérées comme des Trésors nationaux.

Depuis sa création en 1993, **il incombe à la Commission consultative des trésors nationaux (CCTN)**, prévue à l'article L. 111-4 du Code du patrimoine, **la mission d'examiner les propositions de refus du certificat d'exportation et de rendre un avis motivé au ministre de la Culture et de la Communication sur l'opportunité de s'opposer à la sortie définitive du territoire d'œuvres majeures pour le patrimoine national**.

À partir du moment où la décision de refuser le certificat a été arrêtée par le ministre chargé de la Culture, le bien concerné acquiert le **statut de trésor national pour une durée de 30 mois**. Durant ce délai, **l'exportation définitive n'est plus autorisée et l'administration peut mettre en œuvre une procédure spécifique d'acquisition**. Il revient à l'État de présenter une offre d'achat au propriétaire et, en cas de refus de vente de ce dernier, de confier à des experts choisis conjointement, le soin de déterminer un prix de cession en référence au marché international. Si, à l'issue de plusieurs propositions, le propriétaire continue de refuser la vente, le certificat, redemandé le cas échéant, peut être à nouveau refusé. Si, au contraire, l'État renonce de lui-même à l'acquisition, l'œuvre peut quitter le territoire national.

Il convient de noter qu'il existe en France trois catégories de trésors nationaux. En effet, **outre les biens ayant fait l'objet d'un refus d'exportation, ceux appartenant aux collections publiques et ceux bénéficiant d'une mesure de classement** (monuments historiques ou archives) sont aussi considérés comme des trésors nationaux ainsi que le prévoit l'article L. 111-1 du code du patrimoine.

Le registre des comptes du château d'Amboise a été **classé Trésor national** sur proposition de la Commission consultative des Trésors nationaux du **20 mai 2015**.

LES LOIS DU 4 JANVIER 2002 RELATIVE AUX MUSÉES DE FRANCE ET DU 1^{ER} AOÛT 2003 RELATIVE AU MÉCÉNAT, AUX ASSOCIATIONS ET AUX FONDATIONS

Afin de faciliter l'acquisition des trésors nationaux, ces lois ont modifié le code général des impôts (article 238 bis-0A et 238 bis-0AB) pour instituer deux dispositifs entièrement nouveaux comportant des **avantages fiscaux pour les entreprises qui contribuent à maintenir sur le territoire national des Trésors nationaux** ayant fait l'objet d'un refus de certificat d'exportation :

- > Le premier ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 90 %** des versements effectués par une entreprise pour l'acquisition par l'État ou toute personne publique d'un trésor national destiné à une collection publique, la réduction étant plafonnée à 50 % de l'impôt dû (article 238 bis-0A du code général des impôts).
- > Le second instaure une **réduction d'impôt égale à 40 %** des dépenses d'acquisition consacrées par une entreprise à l'acquisition pour son propre compte d'un Trésor national. Dans ce cas, l'œuvre est classée monument historique, elle doit être présentée au public dans un « musée de France » pendant dix ans et ne peut être revendue durant cette période (article 238 bis-0AB du code général des impôts).

Pour des informations détaillées :

sur la législation relative au mécénat :
www.mecenat.culture.gouv.fr

sur le mécénat dans les Archives nationales :
www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/mecenat

L'APPEL AU MÉCÉNAT POPULAIRE SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

L'appel au mécénat populaire est le mode d'action privilégié de la Fondation du patrimoine pour aider les porteurs de projets publics et associatifs. Les campagnes de crowdfunding faisant appel à la générosité des particuliers et des entreprises aident les porteurs de projet à financer la sauvegarde et la valorisation de leur patrimoine (immobilier, mobilier, naturel). L'affectation du don à un projet proche de chacun, que ce soit affectivement ou géographiquement, est une spécificité forte de la Fondation du patrimoine. Pour ce faire, la Fondation dispose d'un réseau de 550 bénévoles et 70 salariés répartis sur l'ensemble du territoire.

Les dons peuvent être réalisés :

- > En ligne, sur le site www.fondation-patrimoine.org/don. Le site donne la possibilité à tous de faire un don en ligne affecté à un des 2500 projets portés par la Fondation, ou de télécharger son bulletin de souscription. Chaque année, plus de 800 nouvelles campagnes de crowdfunding sont lancées.
- > Par chèque, libellé à l'ordre de « Fondation du patrimoine – *Nom du projet soutenu* », accompagné du bulletin de souscription complété.

La Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir les dons de toutes personnes physiques ou morales qui souhaitent apporter leur soutien à la sauvegarde et à la mise en valeur de notre patrimoine national. Elle émet des reçus fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt de solidarité sur la fortune, mais aussi au titre de l'impôt sur les sociétés :

Pour les particuliers, le don est déductible soit :

- > De l'IRPP à hauteur de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable ; (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt) ;
- > De l'ISF à hauteur de 75 % du montant du don, dans la limite de 50 000 € - limite atteinte lorsque le don est de 66 666 € ; (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les entreprises, le don est déductible :

- > De l'IS à hauteur de 60 % du montant du don, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.

Pour soutenir l'opération d'acquisition et de restauration du Registre des comptes du Château d'Amboise, retrouvez le don en ligne sur www.fondation-patrimoine.org/don-registre-amboise ou faites un chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Registre d'Amboise », et renvoyez-le accompagné du bulletin de souscription complété à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine Île-de-France – 8, passage du Moulinet – 75013 Paris.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DE L'OPÉRATION



LE SERVICE INTERMINISTÉRIEL DES ARCHIVES DE FRANCE

Le **Service interministériel des Archives de France** est chargé de proposer au ministre de la Culture les choix stratégiques à opérer en matière d'archives et de les mettre en œuvre. Il exerce un rôle de conseil, d'incitation, de réglementation, d'évaluation et de contrôle en ce qui concerne la collecte, le tri, le classement, la description, la conservation et la communication des archives publiques autres que celles des ministères des Affaires étrangères et de la Défense.

Afin de garantir le respect de la légalité et l'application de normes scientifiques et techniques uniformes, il exerce son contrôle scientifique et technique sur les Archives nationales, sur les services d'archives des collectivités territoriales et sur ceux des organismes autorisés, à titre dérogatoire, à gérer eux-mêmes leurs archives définitives.

Le Service interministériel des Archives de France concourt à la sauvegarde des archives privées qui présentent un intérêt pour l'histoire, soit en faisant classer certains fonds comme archives historiques, ce qui permet de contrôler leurs conditions de conservation et d'assurer leur maintien sur le territoire national, soit en subventionnant l'acquisition de documents par des services d'archives publics.

Il coordonne la diffusion et la mise en valeur du patrimoine archivistique sur l'ensemble du territoire et fournit son expertise à près de 800 services d'archives publics, au moyen notamment de journées d'études, de réunions interrégionales et de cycles de formation. Son action est soutenue, en région, par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

www.archivesdefrance.culture.gouv.fr



LES ARCHIVES NATIONALES

Créées pendant la Révolution française, **les Archives nationales** conservent les archives publiques des différents régimes politiques qui se sont succédés, du VII^e siècle jusqu'à nos jours, ainsi que des archives privées et les minutes des notaires parisiens. Avec la loi du 7 messidor An II (1794), la publicité et la communication des archives de l'État sont établies en principes garants du régime démocratique.

Aujourd'hui, selon les délais de communication encore raccourcis par la loi du 15 juillet 2008, toute personne peut consulter, gratuitement, les archives publiques, soit des centaines de kilomètres linéaires d'archives de toute nature, parchemin ou papier, mais aussi enregistrements sonores, fichiers numériques. Parmi ces documents, certains symbolisent des étapes majeures de l'histoire de France : les papyrus mérovingiens, le procès des Templiers, le journal de Louis XVI, le serment du Jeu de paume, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le testament de Napoléon, les Constitutions successives de la France...

Collecter, conserver, communiquer, faire comprendre et mettre en valeur leurs fonds, favoriser l'apprentissage de la citoyenneté en direction des jeunes publics, telles sont en effet les missions fondamentales des Archives nationales.

www.archives-nationales.culture.gouv.fr



LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARCHIVES DE FRANCE

Fondée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1952, la **Société des Amis des Archives de France (SAAF)** a pour objet de travailler, en collaboration avec les services publics, à la sauvegarde et à la mise en valeur des « monuments écrits de l'histoire nationale », archives aussi bien publiques que privées, afin d'éviter qu'elles ne soient laissées à l'abandon voire détruites mais également afin d'en empêcher l'exportation. Depuis près de 80 ans, la SAAF œuvre avec passion, grâce à ses membres actifs dans toute la France, à la restauration, à l'enrichissement et au rayonnement de notre patrimoine écrit et graphique.

www.saaf-france.fr



LA FONDATION DU PATRIMOINE

La **Fondation du patrimoine**, qui fête ses 20 ans cette année, a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. C'est la première organisation privée en France dédiée à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine national, et plus particulièrement du patrimoine non protégé par l'Etat au titre des Monuments historiques. Organisée autour de ses 24 délégations régionales, elle appuie son action sur un réseau de plus de 560 délégués bénévoles qui œuvrent chaque jour à la préservation de ce patrimoine de proximité.

Avec près de 24.300 projets publics et privés soutenus depuis sa création, elle participe activement au renforcement de l'attractivité des territoires en devenant, au fil des années, un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays, en contribuant à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire, à l'insertion professionnelle, et à la formation des jeunes.

Le mécénat populaire qui fait appel à la générosité publique est l'outil le plus emblématique de la Fondation du patrimoine, qui lançait en 1999 sa première campagne de souscription en faveur de la sauvegarde et de la restauration de projets publics et associatifs.

En 16 ans, plus de 85,6 millions d'euros ont été collectés grâce à la générosité de plus de 263.000 donateurs, au profit de près de 7.000 opérations de préservation du patrimoine !
Chiffres arrêtés au 1^{er} décembre 2015.

<https://www.fondation-patrimoine.org>

LA DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

La **Délégation d'Île-de-France de la Fondation du patrimoine**, depuis sa création en 2000, est présente sur les huit départements de la région. Elle a su se faire une place dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine et de la restauration, au cœur d'une région propice au développement culturel et artistique. En 2015, la délégation Île-de-France a délivré 35 labels à des particuliers, et a collecté plus d'un million d'euros dans le cadre de l'appel au mécénat populaire pour des projets de restauration d'édifices patrimoniaux publics et associatifs.

Le Patrimoine francilien est divers et possède de nombreuses particularités qui font de notre région un territoire hétéroclite et pluriel. Outre le patrimoine dit « classique » dont nous avons de nombreux exemples tels que les églises, manoirs, maisons et fermes, la délégation soutient également des projets liés au patrimoine funéraire (chapelles, cimetières), industriel (usines, moulins), motorisé (locomotives et avions) et mobilier (manuscrits, orgues, tableaux).

www.ile-de-france.fondation-patrimoine.org

POUR PLUS D'INFORMATION ET FAIRE UN DON

Rendez-vous à l'adresse suivante :

www.fondation-patrimoine.org/don-registre-amboise



CONTACTS PRESSE

ARCHIVES NATIONALES

Chargé de la communication externe

Laurent ÉVRARD

Téléphones

01 75 47 23 89 | 06 72 98 11 55

Mail

laurent.evrard@culture.gouv.fr

Adresse

59, rue Guynemer | 90001

93383 Pierrefitte-sur-Seine

Site

www.archives-nationales.culture.gouv.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

Chef de service presse & internet

Laurence LÉVY

Téléphone

01 53 67 76 05

Mail

laurence.levy@fondation-patrimoine.org

Adresse

23-25, rue Charles Fourier 75013 Paris

Site

www.fondation-patrimoine.org



**ARCHIVES
NATIONALES**

